

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : Mode d'emploi

Réforme 2020

L'ENSEIGNEMENT AUPRES DES DIFFERENTS PUBLICS EVOLUE,
LA GESTION D'UN CLUB DEMANDE DES COMPETENCES...
LA LIGUE DE TENNIS S'ENGAGE
DANS L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DE SON RESEAU
(DIRIGEANTS, ENSEIGNANTS...)

QUAND VERSER VOTRE
SOLDE DE TAXE
D'APPRENTISSAGE (OU
« BAREME ») ?

VOTRE VERSEMENT
DOIT NOUS PARVENIR
ENTRE LE

1^{er} Janvier
et le
31 Mai 2020

A réception, nous vous
adresserons un reçu
avec le montant et la
date de versement.

*La Ligue de Tennis des
Pays de la Loire est
habilitée à recevoir
votre versement de
taxe d'apprentissage,
avec le code UAI*

0442793 X

Le saviez-vous ?

Le nouveau barème, appelé « Solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13 % de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

0,68 %

de votre masse salariale brute 2019

↓
QUOTA

87 %

de votre taxe,
versés à votre
OPCO de branche

↓
Bénéficiaires
exclusifs : les CFA

↓
« BAREME » ou SOLDE
DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE

13 %

de votre taxe, versés en direct
aux établissements de votre
choix

↓
**Adressez votre versement à
Ligue de Tennis des Pays de la
Loire avant le 31 Mai 2020**

LES ETAPES CLES :

☞ Calculer sa masse salariale 2019 pour déterminer son enveloppe « solde de la TA ».

☞ Remplissez et retournez à la Ligue le formulaire de versement

☞ Verser le montant de l'enveloppe directement aux établissements de son choix

COMMENT VERSER A LA LIGUE DE TENNIS DES PAYS DE LA LOIRE ?



Par chèque, à l'ordre de :
Ligue de Tennis des Pays de la Loire

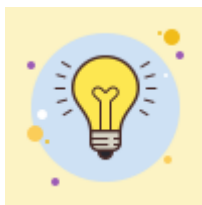


Par virement :
RIB : 30004 00234 00020414678 56
BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4002 3400 0204 1467 856

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, RENFORCONS NOS LIENS

Désormais, vous versez une partie de votre taxe d'apprentissage en direct à des établissements de formations que vous soutenez. C'est l'occasion de renforcer vos liens avec la Ligue de Tennis des Pays de la Loire.

Contactez-nous, nous sommes à votre écoute !



En 2020, la Ligue de Tennis des Pays de la Loire met en place un programme de formation continue au travers d'actions collectives, le coût étant supporté par la Ligue ainsi que la formation DE JEPS en apprentissage.

Votre interlocuteur :

Jean-François DUBOIS

☎ 02 51 37 52 10

☎ 06 71 03 63 01

✉ jean-françois.dubois@fft.fr

Exemple :		Et vous ?
Masse salariale 2019	500 K€	
Montant à verser TA de 0,68 %	3 400 €	
Quota de 87 %	2 958 €	
Barème/Solde de TA 13 %	442 €	